

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 9 juillet 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. Sylvain Tousignant
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2008-629-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2008-630-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2008-631-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 JUIN 2008

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 18 juin 2008, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

CE-2008-632-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 10 juin 2008.
-

CE-2008-633-REC COMITÉ DE CIRCULATION / 10 JUIN 2008 / REQUÊTES DE SIGNALISATION

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 10 juin 2008, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

CC-2008-06-10/02

DÉTAIL

Installation de panneaux « arrêt » sur la rue des Harfangs, à l'intersection de la rue des Hirondelles

**CE-2008-634-REC MISE EN CANDIDATURE D'UNE BÉNÉVOLE
AÎNÉE**

ATTENDU QUE la Table des aînées et des aînés de Lanaudière (TAL) rend hommage aux bénévoles aînés de la région et invite les municipalités à poser une candidature pour un bénévole aîné résident de la Ville ;

ATTENDU la recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire proposant la candidature de Mme Lorette Lachapelle pour le travail accompli au sein des organismes « Les amis de Simon » et L'Antenne universitaire du 3^e âge MRC Les Moulins » ;

ATTENDU QUE cette mise en candidature par la Ville de Terrebonne lui permettra de participer au gala « Hommage aux aînés bénévoles 2008 » qui se déroulera à Berthierville le 30 septembre 2008 ;

ATTENDU QUE chaque Ville de Lanaudière qui inscrit un candidat doit fournir un montant de 225\$ pour lui permettre d'assister au gala ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif recommande au Conseil la mise en candidature de Mme Lorette Lachapelle à « L'Hommage aux aînés bénévoles 2008 » organisé par la Table des aînées et des aînés de Lanaudière.

Que le trésorier soit autorisé à procéder au paiement d'un montant de 225\$ payable à la Table des aînées et aînés de Lanaudière afin de compléter l'inscription de Mme Lachapelle.

**CE-2008-635-DEC AUGMENTATION / PETITE CAISSE /
DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le montant déjà autorisé de la petite caisse à la Direction générale est de 400\$;

ATTENDU QUE cette petite caisse ne suffit plus à la demande causant des retards de remboursement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif autorise l'augmentation de la petite caisse de la Direction générale d'un montant de 100\$ pour être fixé à 500\$.

**CE-2008-636-DEC VILLE DE TERREBONNE C. LA CAPITALE
ASSURANCES GÉNÉRALES INC.**

ATTENDU la requête introductive d'instance de La Capitale Assurances générales inc., du 8 juin 2006, réclamant un montant de 41 807,17\$ à la Ville de Terrebonne pour des dommages causés par l'eau au 3500, rue Sophie, dus à un mauvais drainage du fossé suite à des pluies abondantes;

ATTENDU QUE la recommandation au Comité exécutif du 10 octobre 2007 pour un règlement à l'amiable a été refusée :

ATTENDU QUE le jugement prononcé le 30 avril dernier condamnait la Ville de Terrebonne à payer à La Capitale assurances générales inc. la somme de 37 500 \$ avec intérêts au taux légal ainsi que l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du *Code civil du Québec*, et ce,

depuis l'assignation ainsi que les frais d'experts pour un montant de 4 000\$;

ATTENDU la correspondance de notre procureur, Me Daniel Champagne, nous avisant que la somme due est de 49 906,87\$, capital, frais et intérêts du 8 juin 2006 au 17 juin 2008 et qu'un intérêt quotidien de 9,25 \$ devra être ajouté jusqu'à l'émission du chèque.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise l'émission d'un chèque libellé à l'ordre de Rousseau Potvin en fidéicommis au montant approprié lors de son émission. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0181 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-637-DEC ANNULATION / CESSION POUR FINS DE
ZONE TAMPON / M. LAURENT COUSINEAU /
RÉSOLUTION CE-2004-963-DEC**

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2004-963-DEC, autorisait, entre autres, la cession de la zone tampon constituée des lots numéros 3 236 974 et 3 070 247 du cadastre du Québec par M. Laurent Cousineau le 25 août 2004 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger le paragraphe relativement à la cession de la zone tampon afin de permettre la fermeture du présent dossier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que la résolution numéro CE-2004-963-DEC soit et est modifiée afin de retirer le paragraphe relatif à la cession de la zone tampon par M. Laurent Cousineau constituée des lots 3 236 974 et 3 070 247 du cadastre du Québec.

**CE-2008-638-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 794 202,32\$ préparée le 3 juillet 2008 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 4 541 648,08\$ préparée le 1^{er} juillet 2008.

**CE-2008-639-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 256 738,43\$ préparée le 3 juillet 2008 ;

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 1 233 266,30\$ préparée le 3 juillet 2008.

**CE-2008-640-REC ADOPTION DE L'AMENDEMENT 2008-1 /
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE
DES CADRES DE LA VILLE DE TERREBONNE
/ ABROGATION ET REMPLACEMENT DE
L'ARTICLE 4.1.2 (RETRAITE FACULTATIVE)**

ATTENDU QUE le 6 juillet 2004 la Ville de Terrebonne s'entendait avec l'Association des Cadres de la Ville de Terrebonne (ADEC) pour la mise en place d'un Régime complémentaire de retraite ayant pour principal objet de procurer des prestations de retraite aux cadres de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE ledit régime s'applique depuis le 9 août 2004 ;

ATTENDU QU'il a été convenu d'apporter des modifications au règlement du Régime complémentaire de retraite suite au renouvellement du protocole d'entente couvrant la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010 ;

ATTENDU QUE ces modifications sont incluses au projet d'amendement 2008-1 préparé par les actuaires du régime de retraite, soit la firme Optimum Actuaires & Conseillers inc. et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances et président du comité de retraite de l'Association des Cadres de la Ville de Terrebonne, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'amendement 2008-1 modifiant le règlement du Régime complémentaire de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne afin de refléter le protocole d'entente adopté pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010.

CE-2008-641-REC VIREMENT À DES RÉSERVES

ATTENDU QUE le rapport financier 2007 sera déposé au Conseil municipal le 14 juillet 2008 ;

ATTENDU QU'il serait souhaitable que des virements soient effectués du surplus non affecté vers certains surplus réservés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, que le Comité exécutif recommande au Conseil le virement des sommes suivantes du surplus non affecté vers :

Réserve pour développement économique	95 010\$
Réserve pour environnement	129 433\$
Réserve auto assurance	160 000\$
Réserve règlement 2228	16 900\$
Réserve règlement 149	73 117\$
Réserve assainissement (vidange des boues)	260 000\$
Réserve rénovations d'édifices 2	300 000\$
Réserve rénovations d'édifices annuités	300 000\$
Réserve pour engagements	2 390 041\$
Réserve pour parcs	200 000\$
Réserve travaux hygiène du milieu	200 000\$
Réserve fonds de l'arbre	644 337\$
Réserve élections	500 000\$

Le tout pour un total de 5 268 838\$.

**CE-2008-642-REC RACHAT DE CAPITAL / REFINANCEMENT
DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, que le Comité exécutif recommande au Conseil que soient et sont affectés au remboursement de l'emprunt à refinancer les soldes disponibles des règlements suivants :

<u>Secteur La Plaine</u>	
Règlement	Solde disponible
541	5 330,69\$
560	1 587,24\$
572	2 367,76\$
574	22 703,57\$

Que soit et est autorisé l'appropriation du surplus réservé (dette de La Plaine) du règlement numéro 574 au montant de 38 921,61\$ et l'affectation d'une somme de 38 897\$ au remboursement de l'emprunt à refinancer le 30 juin 2008. Que le solde de 24,61\$ soit approprié au fonds d'administration général.

Que soit et est affecté au fonds d'administration général le surplus réservé (dette La Plaine) du règlement suivant :

Règlement	Solde disponible
358	100,21\$

Que copie de la résolution du Conseil municipal soit transmise au service du financement municipal du ministère des Affaires municipales et des Régions.

CE-2008-643-DEC EMBAUCHE / POMPIER 2008

ATTENDU QUE les effectifs autorisés par le Conseil de Ville sont de 60 pompiers à temps partiel, incluant les lieutenants ;

ATTENDU QUE les effectifs actuels sont de 56 pompiers ;

ATTENDU la démission du pompier en probation, M. Sébastien Dagenais ;

ATTENDU QUE les coûts ont été prévus au budget d'opération de la Direction de l'incendie ;

ATTENDU QUE M. Bruno Bélanger a réussi l'ensemble des examens requis pour l'obtention du poste de pompier à temps partiel ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Jean, conseiller en gestion des ressources humaines à la Direction des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, de nommer M. Bruno Bélanger à titre de « pompier à temps partiel » à la Direction de l'incendie, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale Terrebonne/Lachenaie.

CE-2008-644-DEC PÉRIODE D'ESSAI POMPIER 2007-2008

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.9 de la convention de travail, le mot « salarié en probation » désigne un pompier qui n'a pas complété sa période de probation d'un (1) an à partir de sa date d'embauche ;

ATTENDU QUE le pompier recrue Mathieu Lauriault embauché le 19 juillet 2007 terminera son année de probation le 19 juillet 2008 ;

ATTENDU QUE le comité de probation tenu le 17 juin 2008 a statué à l'effet que ledit candidat ne rencontre pas les attentes du service ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Jean, conseiller en gestion des ressources humaines à la Direction des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif met fin à l'emploi de M. Mathieu Lauriault avant la date d'anniversaire de son embauche.

CE-2008-645-DEC NOMINATION / MÉCANICIENNE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste de mécanicien-appareils motorisés-mécanique à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Jean, conseiller en gestion des ressources humaines à la Direction des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer Mme Mireille Boisvert au poste de mécanicienne à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 14 juillet 2008, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

CE-2008-646-DEC NOMINATION / CONTREMAÎTRE / SERVICE IMMEUBLES ET ÉQUIPEMENT / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'ouverture du poste de contremaître au service immeubles et équipements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Michel Duguay ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Jean, conseiller en gestion des ressources humaines à la Direction des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Michel Duguay à titre de contremaître au service immeubles et équipements à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 14 juillet 2008, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Duguay soit fixé à l'échelon 1 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2008-647-DEC NÉGOCIATION / FRATERNITÉ DES POLICIERS DE TERREBONNE / ARBITRAGE DE DIFFÉRENDS

ATTENDU QUE le 9 octobre 2007 le Conseil municipal décidait, par sa résolution numéro 616-10-2007, de soumettre à l'arbitrage de différends le dossier du renouvellement de la convention collective à intervenir entre

la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. ;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un procureur agissant au nom de la Ville de Terrebonne dans le cadre du processus d'arbitrage de différends ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que Me Mario Lavoie de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés soit et est désigné pour agir à titre de procureur de la Ville dans le cadre du dossier d'arbitrage de différends.

**CE-2008-648-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DOSSIER BLAG-03072008**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du greffe et affaires juridiques relativement à l'imposition d'une suspension de trois (3) jours ouvrables sans solde dans le dossier numéro BLAG-03072008 ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Jacques Plante et Me Denis Bouffard relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Jean, conseiller en gestion des ressources humaines à la Direction des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une suspension de trois (3) jours ouvrables sans solde dans le dossier numéro BLAG-03072008.

**CE-2008-649-DEC VENTE DE CINQ (5) MOTOS HARLEY-
DAVIDSON FLHTP / ANNÉES 2000, 2002 ET
2004 / OA-2008-01**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des offres d'achat par voie d'invitation pour la vente de cinq (5) motos Harley-Davidson FLHTP des années 2000, 2002 et 2004 (OA-2008-01);

ATTENDU QUE seize (16) offres d'achat ont été reçues et ouvertes le 17 juin 2008 à 11 h 01, à savoir :

NOM	LOT 1	LOT 2	LOT 3	LOT 4	LOT 5
Méga Moto Pièces	8 505,00\$	10 605,00\$	9 555,00\$	10 815,00\$	10 710,00\$
Dan-Guy Autos enr.	6 878,55\$	8 478,75\$	9 003,75\$	9 612,75\$	10 725,75\$
Lajeunesse Moto Sport Itée	4 725,00\$	6 825,00\$	7 350,00\$	8 925,00\$	9 345,00\$
Moto en Action inc.	6 300,00\$	7 140,00\$	7 140,00\$	8 925,00\$	8 925,00\$
Carrosserie du Carrefour inc.	3 937,50\$	5 932,50\$	6 116,25\$	7 822,50\$	8 216,25\$
Patrick Giguère	5 250,00\$	5 250,00\$	5 250,00\$	5 775,00\$	6 300,00\$
Daniel Massé	5 040,00\$	--	6 142,50\$	--	8 526,00\$
Dominic Di Filippo	2 782,50\$	3 937,50\$	3 937,50\$	--	--
Éric Bernier	--	--	--	10 180,80\$	--
Yves Drouin	7 612,50\$	--	--	--	--
Daniel Pélisson	6 798,75\$	--	--	--	--
Stéphane Gagné	6 826,05\$	--	--	--	--
Richard Gendron	6 090,00\$	--	--	--	--
Jean-Charles Arbour	5 250,45\$	--	--	--	--
Serge Roy	--	--	3 727,50\$	--	--
Malidan inc.	1 597,05\$	2 338,35\$	2 333,10\$	2 894,85\$	3 499,65\$

ATTENDU QUE les offres d'achat suivantes se sont avérées conformes selon le rapport daté du 18 juin 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Lot 1	Méga Moto Pièces
Lot 2	Méga Moto Pièces
Lot 3	Méga Moto Pièces
Lot 4	Méga Moto Pièces
Lot 5	Dan-Guy Autos enr.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter les offres d'achat suivantes :

Lot 1	Méga Moto Pièces	8 505,00\$
Lot 2	Méga Moto Pièces	10 605,00\$
Lot 3	Méga Moto Pièces	9 555,00\$
Lot 4	Méga Moto Pièces	<u>10 815,00\$</u>
	<i>TOTAL DE</i>	<i>39 480,00\$</i>
Lot 5	Dan-Guy Autos inc.	10 725,75\$

le tout pour un montant total de 50 205,75\$ (incluant la T.P.S.).

**CE-2008-650-REC CRÉATION D'UN POSTE DE BRIGADIER
SCOLAIRE / INTERSECTION DES RUES
RODRIGUE ET DU LIMIER**

ATTENDU la demande d'une résidente de la rue des Loriots, secteur La Plaine, concernant la création d'un nouveau poste de brigadier scolaire à l'intersection des rues Rodrigue et du Limier ;

ATTENDU l'étude de circulation effectuée par la Direction de la police concernant l'intersection des rues Rodrigue et du Limier près de l'école du Geai-Bleu ;

ATTENDU l'évaluation des critères décrits à la politique concernant les brigadiers scolaires et le rapport de M. Guy Dubois ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil la création du poste de brigadier scolaire près de l'école du Geai-Bleu dans le secteur La Plaine, à l'intersection des rues Rodrigue et du Limier.

**CE-2008-651-DEC SOUMISSION / RÉFECTION DE TROTTOIRS
ET BORDURES EN BÉTON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la réfection de trottoirs et de bordures en béton (SOU-2008-31);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 juin 2008 à 11 h 01, à savoir :

Pavage des Moulins inc.	54 518,64\$
Excavation A.M. Itée	61 121,81\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pavage des Moulins inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 juillet 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **PAVAGE DES MOULINS INC.**, datée du 3 juin 2008, pour la réfection de trottoirs et de bordures en béton, le tout pour un montant de 48 300\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0170 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-652-REC SOUMISSION / LOCATION/ACHAT DE SIX (6)
CAMIONNETTES FORD F-250 SUPER DUTY À
CABINE DOUBLE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la location/achat de six (6) camionnettes Ford F-250 Super Duty à cabine double (SOU-2008-41);

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 25 juin 2008 à 11 h 01, à savoir :

NOM DES SOUSSIONNAIRES	LOCATION/ACHAT		OPTION	
	Total « A »	Versement par véhicule	Total « B »	Versement par véhicule
P.E. Boisvert Auto ltée	187 584,70\$	598,27\$/mois	2 074,51\$	39,70\$/mois
Des Seigneurs Ford	184 245,86\$	611,61\$/mois	2 428,51\$	48,39\$/mois
Jacques Olivier Ford inc.	196 063,88\$	631,37\$/mois	2 455,04\$	47,44\$/mois
Terrebonne Ford inc.	189 535,18\$	636,13\$/mois	2 386,17\$	48,05\$/mois
Chartrand Ford	214 108,52\$	720,86\$/mois	3 790,85\$	76,56\$/mois
Location Park Avenue	214 108,52\$	704,75\$/mois	3 790,85\$	74,88\$/mois

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie P.E. Boisvert Auto ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 juin 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **P.E. BOISVERT AUTO LTÉE**, datée du 23 juin 2008, incluant l'option (ajout d'équipements), pour la location/achat de six (6) camionnettes Ford F-250 Super Duty à cabine double, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans (60 versements), le tout pour un montant mensuel de 3 391,20\$ (taxes en sus) avec valeur résiduelle de 6\$ (soit 1\$ par véhicule). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0167 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Qu'un contrat de financement soit signé avec la firme HSBC pour soixante (60) versements de 3 391,20\$ (taxes en sus) avec valeur résiduelle de six (6\$) dollars (soit 1\$ par véhicule) et que M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer les documents requis.

**CE-2008-653-REC SOUMISSION / LOCATION/ACHAT D'UN
CAMION « STERLING » DE TYPE DOUZE (12)
ROUES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la location/achat d'un camion « Sterling » de type douze (12) roues (SOU-2008-46);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 25 juin 2008 à 11 h 05, à savoir :

	Prix	Versement Mensuel
P.E. Boisvert Auto Ltée	173 811,70\$	2 976,84\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie P.E. Boisvert Auto Ltée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 25 juin 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **P.E. BOISVERT AUTO LTÉE**, datée du 23 juin 2008, pour la location/achat d'un camion « Sterling » de type douze (12) roues, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans (60 versements), le tout pour un montant mensuel de 2 976,84\$ (taxes en sus) avec valeur résiduelle de un (1\$) dollar. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0168 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Qu'un contrat de financement soit signé avec la firme Rexcap pour soixante (60) versements de 2 976,84\$ (taxes en sus) avec valeur résiduelle de un (1\$) dollar et que M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer les documents requis.

**CE-2008-654-REC SOUMISSION / CHLORURE DE SODIUM POUR
LA VOIRIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de chlorure de sodium pour le service de la voirie (SOU-2008-62) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 25 juin 2008 à 11h07, à savoir ;

Sifto Canada Corp.	970 634,70\$
Technologie de Dégivrage Cargill	971 176,50\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sifto Canada Corp. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 juin 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de **SIFTO CANADA CORP.** pour la fourniture de chlorure de sodium pour le service de la voirie, pour un montant de 859 920\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0164 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-655-DEC SOUMISSION / LOCATION/ACHAT D'UN
CAMION FOURGONNETTE RÉGULIER FORD
E-250**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location/achat d'un camion fourgonnette régulier Ford E-250 (SOU-2008-64);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 25 juin 2008 à 11 h 08, à savoir :

	Prix	Versement Mensuel
Des Seigneurs Ford	27 902,70\$	555,75\$
Terrebonne Ford inc.	28 775,22\$	579,45\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Des Seigneurs Ford s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 juin 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **DES SEIGNEURS FORD**, datée du 25 juin 2008, pour la location/achat d'un camion fourgonnette régulier Ford E-250, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans (60 versements), le tout pour un montant mensuel de 492,36\$ (taxes en sus) avec valeur résiduelle de un (1\$) dollar. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0171 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2008-656-DEC ACHAT D'UN JEEP PATRIOT NORTH / AF427

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat d'un Jeep Patriot North;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, à savoir :

Grenier Chrysler Dodge Jeep inc. 24 480,33\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Grenier Chrysler Dodge Jeep inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 4 juillet 2008 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **GRENIER CHRYSLER DODGE JEEP INC.** pour l'achat d'un Jeep Patriot North, le tout pour un montant de 21 688\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0173 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-657-REC ENTRETIEN FERMETURE DES FOSSÉS / NETTOYAGE À PRESSION

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire effectue des travaux d'entretien de fossés à ciel ouvert et qu'à certains endroits les fossés sont canalisés ;

ATTENDU QUE la Direction doit nettoyer certaines canalisations qui ont atteint leur durée de vie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil que des frais de 50\$ le mètre linéaire, représentant le prix des matériaux, soient facturés aux propriétaires pour payer une partie des travaux qui seront exécutés sous la gouverne de la Ville, et ce, pour les parties déjà canalisées par ceux-ci.

Cependant dans le cadre de ces travaux, la Direction de l'entretien du territoire offrira aux propriétaires concernés le choix que l'ancienne canalisation défectueuse et/ou inadéquate soit enlevée et que le fossé

demeure à ciel ouvert, dans un tel cas aucuns frais ne seront exigés du propriétaire riverain ou si celui-ci le désire, la Ville procédera à la réfection de la canalisation du fossé au tarif précédemment énoncé.

Que le règlement de tarification soit modifié en conséquence.

**CE-2008-658-DEC DEMANDE DE CERTAINS COMMERÇANTS
SITUÉS DANS LE VIEUX-TERREBONNE /
UTILISATION DES BACS ROULANTS POUR
LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

ATTENDU QU'une partie du Vieux-Terrebonne, soit celle située à l'ouest de la rue Chapleau, est desservie par la collecte des ordures ménagères sans bacs roulants ;

ATTENDU les particularités du quartier, soit les rues étroites, la forte densité d'occupation et le fort achalandage ;

ATTENDU la demande de quelques commerçants afin d'utiliser les bacs roulants comme moyen de disposition des ordures ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que la Commission du développement durable et de l'environnement soit et est mandatée afin d'étudier ces demandes.

**CE-2008-659-DEC OFFRE DE SERVICE AUX INSTITUTIONS
D'ENSEIGNEMENT PUBLIQUES ET PRIVÉES**

ATTENDU QUE dans un contexte d'équité, il serait souhaitable de modifier l'entente avec le Collège Saint-Sacrement et de soustraire les frais annuels de la collecte et du transport ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite bonifier la collecte des matières recyclables et du fait, inclure toutes les maisons d'enseignement publiques et privées ;

ATTENDU QUE des maisons d'enseignement collégial et professionnel devraient être incluses au service ;

ATTENDU QUE les institutions scolaires ont les mêmes obligations corporatives que la Ville, soit de mettre en valeur les matières recyclables générées par leurs activités ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise à ce qu'un protocole unique pour toutes les institutions scolaires soit accepté et que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir avec les institutions scolaires du territoire de Terrebonne concernant la collecte de matières recyclables selon les conditions suivantes, à savoir :

- 1) Les institutions scolaires paieront les contenants ou bacs roulants requis ;
 - 2) La collecte sera assumée par la Ville de Terrebonne ;
 - 3) La mise en valeur de la collecte est assurée par la Ville de Terrebonne.
-

CE-2008-660-DEC MANDAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE POSTES DE POMPAGE / ÎLE SAINT-JEAN, DUROCHER ET LA PINIÈRE

ATTENDU QUE la firme Nacev Consultants inc. a été mandatée pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection des postes de pompage Île Saint-Jean, Durocher et La Pinière ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Nacev Consultants inc. pour la surveillance des travaux de réfection des postes de pompage Île Saint-Jean, Durocher et La Pinière et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 30 200\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 375. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0174 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-661-DEC MANDAT / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / TRAVAUX DE STABILISATION, DE FONDATION DE RUE ET DU PAVAGE / BOULEVARD DES SEIGNEURS / ENTRE LES RUES DE TILLY ET DE LIVAUDIÈRE

ATTENDU la nécessité de mandater un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour des travaux de stabilisation, de fondation de rue et du pavage sur le boulevard des Seigneurs, entre les rues de Tilly et de Livaudière;

ATTENDU QU'il faut mandater un laboratoire pour le contrôle des matériaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Qualitas Bétonsol pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de stabilisation, de fondation de rue et du pavage sur le boulevard des Seigneurs, entre les rues de Tilly et de Livaudière, le tout pour un montant n'excédant pas 17 205\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement numéro 373. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0175 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-662-REC MANDAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES / BOULEVARD LUCILLE-TEASDALE, RUE YVES-BLAIS ET LA MONTÉE DES PIONNIERS

ATTENDU QU'en vertu des résolutions numéros CE-2007-70-DEC et CE-2007-244-DEC le Comité exécutif acceptait les soumissions de la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. pour la préparation des plans et devis pour la réalisation des travaux d'enfouissement des utilités

publiques dans le boulevard Lucille-Teasdale, la rue Yves-Blais et la montée des Pionniers ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil de mandater la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. pour la surveillance des travaux d'enfouissement des utilités publiques dans le boulevard Lucille-Teasdale, la rue Yves-Blais et la montée des Pionniers et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 115 612,60\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds des règlements d'emprunt numéros 322 et 340. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0179 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-663-REC SOUMISSION / REMPLACEMENT D'AQUEDUC
ET RÉPARATION DE FONDATION DE RUE,
BORDURE, ENTRÉE PRIVÉE ET
ENGAZONNEMENT / CHEMIN GASCON ET LA
RUE DES TILLEULS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour le remplacement d'aqueduc et réparation de fondation de rue, bordure, entrée privée et engazonnement sur le chemin Gascon et la rue des Tilleuls ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 juin 2008, à savoir ;

Construction Louisbourg ltée	1 367 119,43\$ <i>non conforme</i>
Transport et Excavation Mascouche inc.	1 385 890,53\$
Travaux Génie Civile D.B. inc.	1 482 087,60\$
Construction DJL inc.	1 753 025,51\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport et Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 26 juin 2008 par M. Louis-Pierre Gagnon de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de **TRANSPORT ET EXCAVATION MASCOUCHE INC.** pour le remplacement d'aqueduc et réparation de fondation de rue, bordure, entrée privée et engazonnement sur le chemin Gascon et la rue des Tilleuls, pour un montant de 1 227 810\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 372. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0177 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-664-REC SOUMISSION / TRAVAUX D'AQUEDUC ET DE
FONDATION / RUE THOMAS-EDISON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour des travaux d'aqueduc et de fondation de la rue Thomas-Edison ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 juin 2008, à savoir ;

Les Constructions Soldi inc.	157 076,85\$
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	157 608,77\$
A.T.L. Excavation inc.	158 442,64\$ <i>non conforme</i>
Excavation Marcel Clark inc.	169 095,10\$
Les Constructions CJRB inc.	181 474,78\$
Excavation Marc Villeneuve (2528-4340 Québec inc.)	180 797,10\$ <i>corrigé</i>
Transport et Excavation Mascouche inc.	200 937,82\$
Raymond Bouchard Excavation inc.	205 709,04\$
Construction Anor (1992) inc.	206 561,25\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Constructions Soldi inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 17 juin 2008 par M. Guy Saulnier, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES CONSTRUCTIONS SOLDI INC.** pour des travaux d'aqueduc et de fondation de la rue Thomas-Edison, pour un montant de 139 160\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 275. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0176 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-665-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS
POUR DES PLANS ET DEVIS / TRAVAUX DE
REPAVAGE SUR LA MONTÉE DES
PIONNIERS**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour des travaux de repavage sur la montée des Pionniers;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 juillet 2008, à savoir:

BPR-Triax
Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 14,99 à la firme BPR-Triax, et un pointage de 15,61 à la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la

firme **LEROUX BEAUDOIN HURENS & ASSOCIÉS INC.** pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour des travaux de repavage sur la montée des Pionniers, pour un montant maximum de 77 000\$ (taxes en sus), ajusté selon le barème des honoraires de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, catégorie II, à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 192-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0178 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-666-DEC OFFRE DE SERVICES / ÉTUDE DES ÉTANGS
AÉRÉS DU SECTEUR LA PLAINE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter l'offre de services de la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc., datée du 27 juin 2008, pour effectuer une étude sur les étangs aérés du secteur La Plaine, le tout pour un montant n'excédant pas 11 200\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du règlement numéro 365. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0180 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-667-DEC DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
/ PROTECTION DES USAGERS DE LA ROUTE
337**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec va procéder à des travaux d'élargissement de la route 337 entre le chemin Martin et la rue Rodrigue ;

ATTENDU QUE ce tronçon est souvent soufflé par des vents et de la neige durant l'hiver, ce qui rend la conduite automobile difficile ;

ATTENDU QU'une rangée d'arbres (conifères) située à l'ouest de la route 337 réduirait l'effet des vents et de la neige sur la conduite automobile ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, qu'une demande soit faite auprès du ministère des Transports du Québec afin de préparer un plan de plantation de conifères du côté ouest de l'emprise de la route 337 et de réaliser les travaux en même temps que l'élargissement des voies de circulation.

**CE-2008-668-REC RÉAMÉNAGEMENT DE LA SORTIE 23 DE
L'AUTOROUTE 25 SUD**

ATTENDU les demandes répétées depuis 1986 de la Ville de Terrebonne au ministère des Transports du Québec afin de réaménager la sortie 23 de l'autoroute 25 à la jonction du chemin du Coteau;

ATTENDU QUE déjà en 2001 dans le cadre de ces demandes, la Ville de Terrebonne avait proposé un concept au ministère des Transports du Québec;

ATTENDU les nombreuses réunions tenues conjointement par la Ville de Terrebonne et le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a été avisée lors d'une rencontre tenue le 8 février 2005, qu'il n'y aurait pas de réaménagement de cette sortie de l'autoroute 25 à court terme;

ATTENDU QUE ce réaménagement devient nécessaire pour assurer la fluidité ainsi que la sécurité des usagers;

ATTENDU QU'encore en 2007 une nouvelle demande était adressée au ministère des Transports du Québec dans la perspective des travaux majeurs qui devaient être entrepris par ledit ministère pour la réhabilitation de ce tronçon de l'autoroute, soit le pont d'étagement au dessus du boulevard Moody;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec pourrait profiter de ces travaux pour régler la géométrie de façon définitive de la sortie 23 de l'autoroute 25 et du chemin du Coteau;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil de réitérer sa demande auprès du ministère des Transports du Québec pour que dans le cadre des travaux de réhabilitation de ce tronçon de l'autoroute 25, soit également prévus des travaux afin de rendre la sortie 23 de l'autoroute 25 plus fluide et sécuritaire aux utilisateurs.

**CE-2008-669-DEC PROTOCOLE / INFRASTRUCTURE / AVENUE
DES ROSEAUX ET LA RUE DES CALLAS /
LES CONSTRUCTIONS BELMAT INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un protocole d'entente avec Les Constructions Belmat inc. concernant des travaux municipaux sur l'avenue des Roseaux et la rue des Callas pour desservir quarante (40) terrains ainsi qu'un acte de servitude entre les mêmes parties. Que Les Constructions Belmat inc. fournissent à la Ville les garanties requises en vertu du règlement numéro 260.

Que la firme Bétonsol soit et est mandatée pour effectuer le contrôle des matériaux relativement à ces travaux.

Que M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, soit et est mandaté pour l'installation des bornes requises relativement à ces travaux.

Que les mandats susmentionnés soient et sont conditionnels à la réception, par la Ville de Terrebonne, de toutes les approbations gouvernementales requises dans ce dossier.

**CE-2008-670-DEC CESSION DE LOTS POUR FINS DE RUE ET
DE ZONE TAMPON / RUE LÉO / 9020-7564
QUÉBEC INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 1) du lot numéro 4 006 418 du cadastre du Québec pour fins de rue, soit le secteur de la rue Léo, par la société 9020-7564 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 16 avril 2008 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 18536 de ses minutes ;

- 2) du lot numéro 4 006 421 du cadastre du Québec pour fins de zone tampon, soit en arrière lot de la rue Léo, par la société 9020-7564 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée 16 avril 2008 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 18536 de ses minutes ;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Gilles Renaud, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus.

**CE-2008-671-DEC CESSIONS DE RUE / CONTRIBUTION POUR
FINS DE PARC EN TERRAIN ET EN ARGENT /
CORPORATION DE PLACEMENTS
WELLINGTON, SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
PINECOURT INC. ET 2531-8866 QUÉBEC INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 1) des lots numéros 4 065 375, 4 065 378, 4 065 379 et 4 065 380 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit le secteur de l'avenue des Grands-Prés et la rue Clément, par La Corporation de Placements Wellington et la Société Immobilière Pine Court inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 31 mars 2008 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. François Bilodeau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 11907 de ses minutes ;
- 2) des lots numéros 3 895 703 et 3 895 736 du cadastre du Québec pour fins d'emprise d'Hydro-Québec, soit dans le secteur de l'avenue des Grands-Prés et la rue Clément, par La Corporation de Placements Wellington et la Société Immobilière Pine Court inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée 12 mai 2008 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. François Bilodeau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 11907 de ses minutes ;
- 3) des lots numéros 3 895 702 et 3 895 704 du cadastre du Québec pour fins de parc, soit dans le secteur de l'avenue des Grands-Prés et la rue Clément, par La Corporation de Placements Wellington et la Société Immobilière Pine Court inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 12 mai 2008 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. François Bilodeau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 11907 de ses minutes ;
- 4) du lot numéro 4 065 365 du cadastre du Québec pour fins de rue, soit le secteur de la rue Clément, par la société 2531-8866 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 2 avril 2008 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. François Bilodeau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 11907 de ses minutes ;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Magdeleine Lamarre, notaire, soit mandatée pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus.

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, et suivant son rapport daté du 20 juin 2008, d'accepter la contribution pour fins de parc exigée à la réglementation de lotissement en terrain, à savoir :

- ☉ un terrain d'une superficie de 295,7 m², tel que démontré au plan de M. François Bilodeau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 11907 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement de l'avenue des Grands-Prés et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 0 m², telle qu'indiquée à la compilation 7 datée du 7 mai 2008.

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter :

- ☉ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 61 433,95\$ dans le cadre de la subdivision de 153 lots dans le cadre du développement de l'avenue des Grands-Prés. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. François Bilodeau, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 11907 de ses minutes ;
- ☉ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 6 656\$ dans le cadre de la subdivision de quatre (4) lots en bordure de l'avenue des Grands-Prés. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. François Bilodeau, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 11907 de ses minutes.

**CE-2008-672-DEC CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARC EN
TERRAIN / 3453014 CANADA INC., MICHEL
MOUCHAHOIR ET IMMEUBLES MYSO INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 1) du lot numéro 4 186 266 du cadastre du Québec pour fins de rue, soit une partie de la rue Rodrigue, par la société 3453014 Canada inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 7 mai 2008 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 19414 de ses minutes ;
- 2) des lots numéros 4 186 263 et 4 186 264 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit une partie des rues Rodrigue et de l'Aubier, par M. Michel Mouchahoir, et ce, conformément à la promesse de cession signée le 7 mai 2008 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 19414 de ses minutes ;
- 3) des lots numéros 4 186 249 et 4 186 250 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit une partie des rues Rodrigue et de l'Aubier, par Les Immeubles Myso inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 12 mai 2008 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 19414 de ses minutes ;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Gilles Renaud, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus.

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, et suivant son rapport daté du 20 juin 2008, d'accepter la contribution pour fins de parc exigée à la réglementation de lotissement en terrain, à savoir :

- ⇒ un terrain d'une superficie de 2 156,23 m², tel que démontré au plan de M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 19414 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement d'une partie de la rue Rodrigue et autres et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 3 403,12 m², telle qu'indiquée à la compilation 2 datée du 12 mai 2008.
- ⇒ un terrain d'une superficie de 2 005,51 m², tel que démontré au plan de M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 19414 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement d'une partie de la rue Rodrigue et autres et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 0 m², telle qu'indiquée à la compilation 2 datée du 12 mai 2008.

CE-2008-673-DEC CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC EN ARGENT

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter :

- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 3 838,73\$ dans le cadre de la subdivision de six (6) lots en bordure des rues Agnès-Martin et Marie-Josée. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 65451 de ses minutes ;
- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 3 148,80\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure de la rue des Mouettes. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Pierre Lacas, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 33893 de ses minutes ;
- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 189,37\$ dans le cadre de la subdivision de quatre (4) lots en bordure du chemin Saint-Roch. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 66900 de ses minutes ;
- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 2 233,35\$ dans le cadre de la subdivision de trois (3) lots en bordure de la rue des Groseilles. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Robert McClish, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 9088 de ses minutes ;
- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 2 625,01\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure de la rue Pouliot. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 15996 de ses minutes ;

- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 3 229,78\$ dans le cadre de la subdivision de quatre (4) lots en bordure de la rue Paul-Émile. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 22544 de ses minutes ;
- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 627,28\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure de la rue Jean. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 64911 de ses minutes.

**CE-2008-674-DEC CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC EN
TERRAIN ET EN ARGENT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 1) du lot numéro 4 069 537 du cadastre du Québec pour fins de rue, soit une partie du croissant des Prairies, par la Corporation de Placements Wellington et la Société Immobilière Pine Court inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 31 mars 2008 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. François Bilodeau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 12088 de ses minutes ;
- 2) du lot numéro 4 069 540 du cadastre du Québec pour fins de rue, soit une partie du croissant des Prairies, par la société 2531-8866 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 2 avril 2008 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. François Bilodeau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 12088 de ses minutes ;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Magdeleine Lamarre, notaire, soit mandatée pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus.

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter :

- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 6 524,49\$ dans le cadre de la subdivision de dix (10) lots en bordure du croissant des Prairies et de la rue Clément. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. François Bilodeau, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 12088 de ses minutes ;
 - ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 3 596,31\$ dans le cadre de la subdivision de quatre (4) lots en bordure du croissant des Prairies et de la rue Clément. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. François Bilodeau, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 12088 de ses minutes.
-

**CE-2008-675-DEC CESSION DE RUE / RUES AGNÈS-MARTIN ET
MARIE-JOSÉE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 1) des lots numéros 3 985 712 et 3 985 714 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit une partie de la rue Agnès-Martin et Marie-Josée, par Les Constructions Martin Cousineau inc., Sylco Construction inc. Les Placements Immobiliers Léo Marcotte inc. et 2629-4488 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 7 janvier 2008 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 64451 de ses minutes ;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Magdeleine Lamarre, notaire, soit mandatée pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus.

**CE-2008-676-DEC PROJET D'ACQUISITION / ZONE 8965-90 /
AVENUE DU LAC**

ATTENDU QUE depuis quinze (15) ans le Parc industriel 640 a connu une expansion importante ;

ATTENDU QUE ce développement a eu pour effet de remettre en question la vocation de certains immeubles limitrophes à ce parc industriel, et plus particulièrement, certains immeubles situés sur l'avenue du lac, au sud de la rue Napoléon ;

ATTENDU QUE pour apporter une solution pour offrir un développement harmonieux de cohabitation pour les usagers, il serait important de rendre cette zone à une affectation industrielle, ce projet s'inscrit dans l'optique d'apporter une solution aux citoyens ;

ATTENDU QUE certains immeubles situés sur ladite avenue du Lac ont maintenant un usage incompatible avec la fonction industrielle implantée en périphérie de ces immeubles ;

ATTENDU QU'il y a lieu de rencontrer les propriétaires des résidences unifamiliales situées au 2135, 2144, 2186 et 2191, avenue du Lac afin de déterminer les exigences possibles de ces propriétaires ainsi que les lots vacants situés sur les lots 2 124 803, 2 124 302, 2 124 806, 2 124 805, 2 124 872, 2 124 873, 2 124 870 et 2 124 871 du cadastre du Québec dans le cadre d'un déplacement et/ou d'une acquisition de leur propriété ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accorder un mandat aux procureurs de la municipalité afin qu'ils entament les démarches qui s'imposent pour rencontrer ces propriétaires ;

ATTENDU QUE les honoraires pour le mandat des frais reliés aux aviseurs légaux ainsi qu'aux évaluateurs mandatés par les aviseurs seront facturés à l'heure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'accepter l'offre de services de Me André Bourgeois, de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, s.e.n.c.r.l., datée du 5 juin 2008, pour entreprendre des discussions et négociations concernant une possible acquisition des

résidences situées au 2135, 2144, 2186 et 2191, avenue du Lac, ainsi que les lots vacants 2 124 803, 2 124 302, 2 124 806, 2 124 805, 2 124 872, 2 124 873, 2 124 870 et 2 124 871 du cadastre du Québec et à produire un rapport de ses démarches auprès du Comité exécutif.

CE-2008-677-DEC TROISIÈME ET DERNIÈRE EXTENSION DU DÉLAI IMPOSÉ PAR L'ACTE DE VENTE NUMÉRO 10 281 / LOT 3 589 351 / LES INDUSTRIES NORDIC SENSORS INC.

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne autorisait la vente du lot 3 589 351 du cadastre du Québec en vertu de la résolution numéro CE-2005-1019-DEC ;

ATTENDU QUE le délai relatif à la clause d'obligation de construire stipulée au contrat est échu et que la Ville a le droit d'exiger la rétrocession dudit immeuble ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-324-DEC accordant la prolongation de délai jusqu'au 16 mai 2007 ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-911-DEC accordant la prolongation de délai jusqu'au 3 décembre 2007 ;

ATTENDU la lettre, datée du 10 juin 2008, de M. Massimo Di Paola, président de la compagnie Les Industries Nordic Sensors inc., informant la Ville des changements aux plans de perspectives et d'implantation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif accorde à la compagnie Les Industries Nordic Sensors inc. la prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2008 et qu'à cette date l'avancement des travaux devra être significatif (travaux de fondation complétés), à défaut de quoi la Ville de Terrebonne exigera la rétrocession de l'immeuble, le tout conformément à la clause d'obligation de construire mentionnée au contrat de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de l'Assomption sous le numéro 13 192 664.

CE-2008-678-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMIN PUBLIC PAR LA SODECT / 25^e ANNIVERSAIRE DE JUMELAGE TERREBONNE-VITRÉ

ATTENDU QUE dans le cadre des activités du 25^e anniversaire de jumelage Terrebonne-Vitré qui se dérouleront du 26 au 31 juillet 2008, la SODECT organisera des tours de carriole dans le Vieux-Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à tenir les activités du 25^e anniversaire de jumelage Terrebonne-Vitré, du 26 au 31 juillet 2008, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées au paragraphe suivant :

1) Tours de carriole

Des tours de carriole avec chevaux sont autorisés dans l'Île des Moulins, sur le boulevard des Braves, la rue Saint-Pierre, la rue Sainte-Marie et la rue Saint-François-Xavier le dimanche 27 juillet 2008 entre 11h à 17h.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2008-679-DEC FÊTE DE LA FAMILLE / 23 AOÛT 2008 / PARC PHILIPPE-VILLENEUVE

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire organise une fête de la famille qui aura lieu le 23 août 2008 (remis au 24 août en cas de pluie) au parc Philippe-Villeneuve, de 11h à 17h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue de la fête de la famille qui aura lieu le 23 août 2008 (remis au 24 août en cas de pluie) au parc Philippe-Villeneuve, de 11h à 17h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'activité.

4) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par les organismes autorisés par la Direction, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants de ces organismes sont autorisés à faire le transport de produits comestibles.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2008-680-DEC MANDAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / CHALET DU PARC DE LA POMMERAIE

ATTENDU QUE la firme Nacev Consultants inc. a été mandatée pour la préparation des plans et devis pour les travaux de construction du chalet du parc de la Pommeraie ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de mandater la firme Nacev Consultants inc. pour la surveillance des travaux (mécanique, électricité et structures) dans le cadre de la construction du chalet du parc de la

Pommerai et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 14 000\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 397. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0166 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-681-DEC AUGMENTATION SALARIALE ANNUELLE
DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES NON
SYNDIQUÉS**

ATTENDU QU'à l'intérieur de sa planification budgétaire 2008, la Direction du loisir et vie communautaire a demandé à la Direction de l'administration et finances de prévoir les montants nécessaires afin que les salaires des employé(e)s surnuméraires non syndiqués soient majorés de 2% à compter du 1^{er} janvier 2008 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que les salaires des employé(e)s surnuméraires non syndiqués soient majorés de 2%, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Que le transfert budgétaire soumis par le trésorier, au montant de 15 522\$, du poste budgétaire numéro 02-130-00-999 aux postes budgétaires numéros 02-721-00-112 et 02-771-00-112 soit accepté.

**CE-2008-682-DEC DEMANDE D'AUGMENTATION DE
SUBVENTION / LACHENAIE ACTION
JEUNESSE**

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Lachenaie Action Jeunesse, implantée dans le secteur Lachenaie depuis 1988, était supportée financièrement depuis sa création à raison de 10 000\$ par année par l'ancienne Ville de Lachenaie ;

ATTENDU QUE depuis la fusion, la Ville de Terrebonne a maintenu ce soutien financier dans le cadre des octrois directs ;

ATTENDU la demande dudit organisme afin d'ajuster le montant de ce soutien à 45 000\$ par année ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif maintienne sa participation de soutien à son niveau actuel, soit 10 000\$, à l'organisme Lachenaie Action Jeunesse.

Que cette demande soit référée à la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine pour étude et recommandation.

CE-2008-683-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18h15.